



**VILLE DE
CHOISY-LE-ROI**

Centre Communal d'Action Sociale

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en Préfecture

Le 18.04.2024.....
de la publication/notification
Le 18.04.2024.....

2024/19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 4 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal pour leurs délibérations sous la Présidence de :

Monsieur Tonino PANETTA Président.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monique LORES - Frédéric DRUART - Hancès SASU - Sabrina FONTAINE - Catherine DESPRES - Sébastien HUTIN - Monique KALUZA - Alexia HOUINSOU - Hafida FADLI - Rachel COHEN

ETAIENT EXCUSÉS :

Caline WANDJI - Eva LOWINSKI - Salem BELHOUAS - Gilles NORTIER

ETAIT REPRÉSENTÉE :

Mireya ROUSSEAU mandat à Sabrina FONTAINE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VICOONE Mathieu

Membres composant le Conseil : 17

en exercice : 16

Présents : 11

Représentée : 1

Excusés : 4

Absent : 0

ONT VOTE : Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général de l'action,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L 313-1 et L 332-8,

Considérant que les besoins du service nécessitent la suppression de deux emplois permanents,

DÉLIBÈRE

Article 1er - Décide de la modification dans l'effectif du personnel du CCAS des postes comme suit :

Grade	Temps de travail	Nombre de postes	Commentaire	Budget impacté
Directeur territorial	TC	1	Suppression	Budget CCAS
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	Suppression	Budget annexe RPA

Article 2 - Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 4 avril 2024

Pour copie conforme
Le Président

